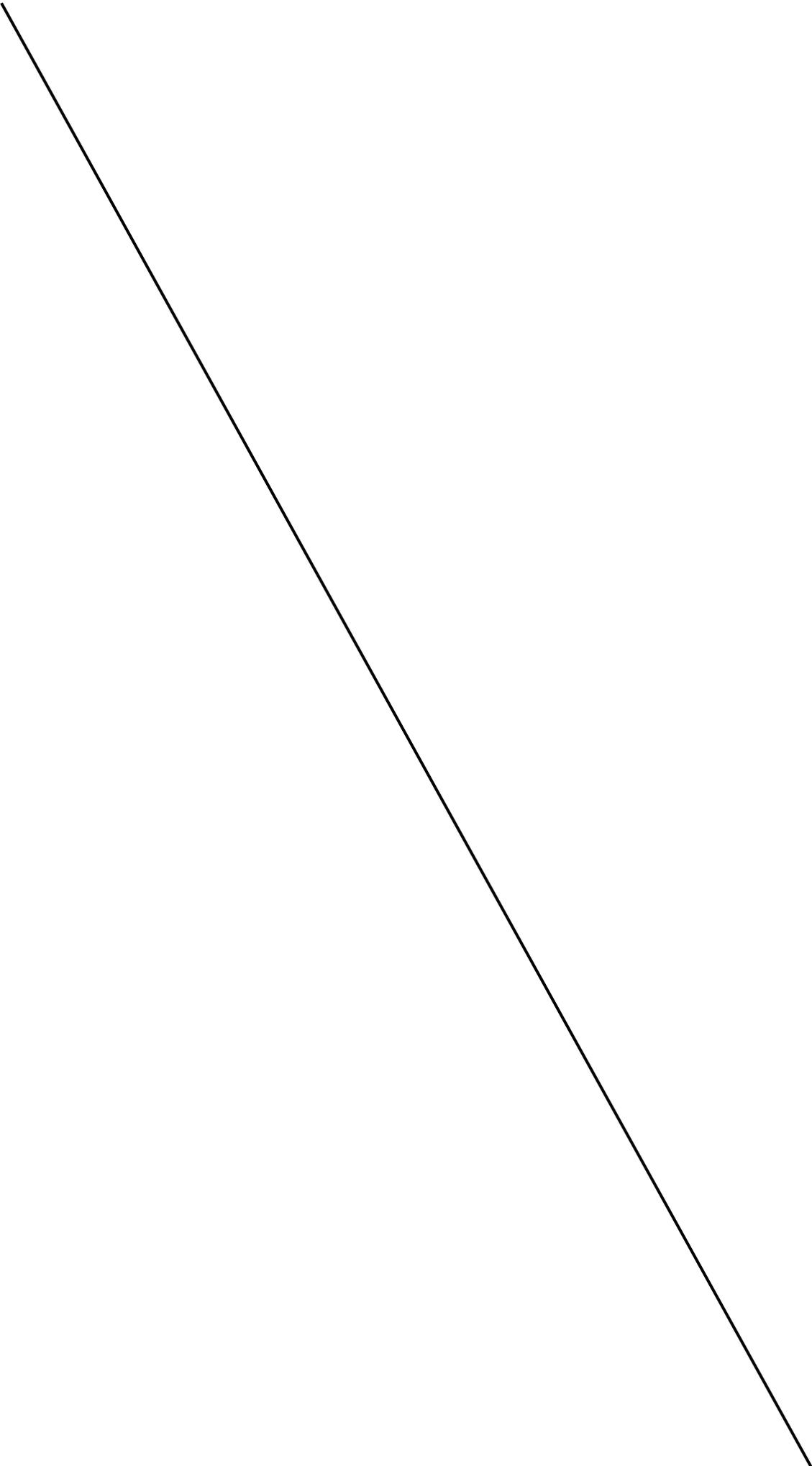

Séance du 29 FEVRIER 2012

ORDRE DU JOUR

- Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2012,
- Bilan et stratégie touristique sur le territoire de la communauté de communes : présence du président de l'office de tourisme du Pont de Montvert.
- **DELIBERATIONS**
 - **Domaine enfance et jeunesse :**
 - *Autorisation au Président pour signer une convention d'objectif entre la C.C. des Cévennes au Mont Lozère, la C.C. Cévenne Hauts Gardons et l'association « Trait d'union » pour la nouvelle organisation de « Trait d'union » incluant le contrat enfance jeunesse 2012-2015,*
 - *Autorisation au Président pour signer le contrat enfance jeunesse 2012-2015 au nom des deux communautés de communes.*
 - *Autorisation de signature au président pour passer des conventions de mise à disposition des biens incluant les frais de fonctionnement entre la communauté de communes, la mairie du Pont de Montvert, la mairie de St Frézal de Ventalon et l'association « Trait d'Union »*
 - *Ouverture des jours de crèche du Pont de Montvert et de St Frézal de Ventalon*
 - *Délibération subvention association « Trait d'Union » pour l'année 2012 : annule et remplace la délibération du 25 janvier 2012*
 - **Finances locales :**
 - ✓ *Relais services publics et maison de l'emploi: solliciter la DETR 2012 (section de fonctionnement)*
 - ✓ *La cure : solliciter la DETR 2012 + conseil général + Région*
 - ✓ *Espinas : solliciter DETR 2012*
 - ✓ *Espinas : délibération autorisant le président à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.*
- Lieu de vie St Frézal de Ventalon
- Vote des comptes administratifs 2011
- Vote des budgets 2012 + discussion sur les quatre taxes
- Points sur les projets en cours
- Comptes rendus des autres réunions/commissions
- Questions diverses



Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : demande de subvention au titre de la DETR 2012 pour le fonctionnement de la Maison de l'emploi et de la cohésion sociale du Pont de Montvert.

Le Président rappelle au conseil communautaire qu'en 2011, la subvention DETR demandée pour la maison de l'emploi et de la cohésion sociale n'a pu être accordée en fonctionnement. Il informe les élus de la circulaire DETR 2012 et ses critères d'éligibilité. Afin d'assurer le fonctionnement de la structure gérée par la communauté de communes, le Président propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat et auprès de l'Association de la maison de l'emploi de la Lozère.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessous,
- **Sollicite** une subvention auprès de l'Etat ,
- **Sollicite** une subvention auprès de l'Association de la maison de l'emploi de la Lozère
- **Autorise et mandate** le Président pour signer tous documents utiles à l'instruction du dossier.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
61 – services extérieurs	2 700 €	Association « Maison de l'Emploi » (provenance fonds Etat : plafonnée à 4000 €)	4 000 €	18.02 %
-Abonnement internet	1 200 €	DETR 2012 (plafonnée à 8000 €)	8 000 €	36.03 %
- Achat de fournitures	500 €			
-Loyer et charges locatives	1 000 €	Auto financement	10 200 €	45.95 %
64 – charges de personnel	19 500 €			
Animateur	19 500 €			
Total	22 200 €		22 200 €	100

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : demande de subvention DETR 2012 pour la réhabilitation de l'ancien Presbytère du Pont de Montvert

Le Président rappelle au conseil communautaire qu'en 2011, la subvention sollicitée (DETR) pour la réhabilitation de l'ancien Presbytère du Pont de Montvert a été reportée en 2012.

Les évolutions du dossier sont les suivantes :

- l'acquisition du bâti a pu être réalisée pour un montant de 105 000 € en juillet 2011,
- l'agrément de l'Etat a été obtenu pour contracter un prêt PLS le 30 décembre 2011,
- le projet a été revu à la hausse de 5%. Il a donc fait l'objet d'une nouvelle estimation par l'agence de développement Alès-Myriapolis pour un montant HT de 376 092.00 €.

Le Président demande au conseil communautaire de délibérer pour solliciter les financements nécessaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessous,
- **Sollicite** auprès de l'Etat une subvention DETR 2012 de 100 000 €
- **Inscrit** les crédits nécessaires à son budget 2012,
- **Autorise et mandate** le Président à signer tout document utile à l'instruction du dossier.

1-ACQUISITION DU BATI + CREATION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX

Estimatif détaillé

	Budget 2012
acquisition bâti	108 000,00 €
Création logements	207 220,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	14 000,00 €
Façades	9 480,00 €
gros œuvre	13 542,00 €
charpente-couverture	7 448,00 €
intérieur	147 000,00 €
aménagements extérieurs	15 750,00 €
Total travaux HT	315 220,00 €

Pourcentage par financeur

Partenaires financiers	%	Total aides sollicitées	obtenues
Etat : DETR*	31,72	100 000,00 €	
Conseil Général de la Lozère	9,50	29 946,00 €	15244
région Languedoc Roussillon	8,78	27 664,00 €	
auto financement C.C	50,00	157 610,00 €	
Total	100,00	315 220,00 €	15244

CHIFFRAGE GLOBAL PAR PARTENAIRE

Total projet global : 376 092 €
 (Acquisition, maison Stevenson,
 local jeunes et deux logements)

		Aides sollicitées	%
	Total	376 092,00 €	100,00%
Etat: DETR	Acquisition + logement	100 000,00 €	
	salle Stevenson + local ados	0,00 €	
	Total par année	100 000,00 €	26,59
Région Languedoc-Roussillon	Acquisition + logement	27 664,00 €	
	salle Stevenson + local ados	18 261,00 €	
	Total par année	45 925,00 €	12,21
Conseil Général de la Lozère	Acquisition + logement	29 946,00 €	
	salle Stevenson + local ados	30 436,00 €	
	Total par année	60 382,00 €	16,06
C/C Cévennes Mont Lozère	Acquisition + logement	157 610,00 €	
	salle Stevenson + local ados	12 175,00 €	
	Total par année	169 785,00 €	45,14

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture le 07/03/2012
 et publication du 07/03/2012*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : demande de subvention au titre de la DETR 2012 pour le fonctionnement du Relais Services publics du Pont de Montvert.

Le Président rappelle au conseil communautaire qu'en 2011, la subvention DETR demandée pour le RSP n'a pu être accordée en fonctionnement. Il informe les élus de la circulaire DETR 2012 et ses critères d'éligibilité. Afin d'assurer le fonctionnement du Relais Services Publics géré par la communauté de communes le Président propose de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 10 000 € en 2012.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessous,
- **Sollicite** auprès de l'Etat une subvention DETR 2012,
- **Autorise et mandate** le Président pour signer tous documents utiles à l'instruction du dossier.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
-Services extérieurs (téléphone, internet, fournitures diverses)	2 200 €	DETR 2012	10 000 €	46.50%
-Loyer et charges locatives	1 000 €	Auto-financement	11 500 €	53.50%
-Charges de personnel	18 320€			
Total	21 500 €		21 500 €	100 %

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 07/03/2012
et publication du 07/03/2012*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : subvention à l'association « Trait d'Union » pour le fonctionnement de la crèche multi-accueil et des centres de loisirs pour l'année 2012.

Sur présentation des budgets prévisionnels de l'association « Trait d'Union » pour l'ensemble des structures crèches et centre de loisirs des Communautés de Communes « de la Cévenne des Hauts Gardons » et « des Cévennes au Mont Lozère »,

Après avoir procédé au vote du budget enfance et jeunesse de la communauté de communes des « Cévennes au Mont Lozère » créé en janvier 2012 et y avoir inscrit les crédits nécessaires,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE** à l'association « Trait d'Union » une subvention annuelle de **142 846€**.

Cette association sera payée par acompte trimestriel :

- 35 711.50€ au premier trimestre
- 35 711.50€ au second trimestre
- 35 711.50€ au troisième trimestre
- 35 711.50€ au quatrième trimestre

Chaque acompte fera l'objet d'une ventilation par structure en fonction d'une clé de répartition.

Régularisation pour le premier trimestre 2012 :

Sachant qu'un acompte de 20 000€ a déjà été versé par le budget général de la communauté de communes des « Cévennes au Mont Lozère » (par délibération du 25 janvier 2012),

Le conseil communautaire décide :

- D'annuler la délibération ci-dessus référencée,

- D'annuler le mandat 21, bordereau 6 du 10/02/2012 de 20 000 € du budget général
- De le réintégrer sur le budget annexe enfance et jeunesse en fonction de la clé de répartition,
- De verser un solde de subvention de 15 711.50 € dans les mêmes conditions : soit un total de 35 711.50 € pour le premier trimestre 2012.

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 19/03/2012
et publication du 19/03/2012*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention DRAC dans le cadre du Contrat Educatif Local 2011/2012

Vu le budget CEL 2011/2012 présenté par le Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE auprès de la DRAC Languedoc-Roussillon une subvention dans le cadre du Contrat Educatif Local porté par la communauté de communes des « Cévennes au Mont Lozère » 2011/2012.
- MANDATE le Président pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 19/03/2012
et publication du 19/03/2012*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : subvention à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert pour l'année 2012

Sur présentation du budget prévisionnel 2012 présenté par le Président de l'Office de tourisme du Pont de Montvert et conformément à la décision inscrite au budget primitif, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Attribue une subvention de 22.500 € à l'Office Intercommunal de Tourisme pour l'année 2012.

Cette subvention sera versée en deux acomptes :

- Un de 12 500 € au cours du premier semestre
- Un de 10 000 € au cours du second semestre.

Il charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 19/03/2012
et publication du 19/03/2012*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2011 : BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Daniel MATHIEU, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2011 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2011	-6 663.30 €
Report à nouveau	+ 34 414.55 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2011	+ 27 751.25 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	-6 234.12 €
Besoin de financement à la section d'investissement en recettes	+ 6 234.12 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'affecter au budget pour 2012, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 en recettes «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	6 234.12 €
--	-------------------

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	21 517.13 €
--	--------------------

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Fréal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Fréal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Fréal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte administratif 2011 : budget principal

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Daniel MATHIEU délibérant sur le compte administratif du budget général de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère de l'exercice 2011, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		94 769.22		34 414.55		129 183.77
Opérations de l'exercice	149 892.42	48 889.08	259 343.67	252 680.37	409 236.09	301 569.45
TOTAL	149 892.42	143 658.30	259 343.67	287 094.92	409 236.09	430 753.22
Résultat de clôture	6 234.12			27 751.25		21 517.13
Restes à réaliser						
RESULTAT DEFINITIF	6 234.12			27 751.25		21 517.13

Le conseil communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Fréal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Fréal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Fréal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte administratif 2011 : budget annexe logement social

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Daniel MATHIEU délibérant sur le compte administratif du budget logement social de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère de l'exercice 2011, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 704.64	2 410.10		2 410.10	7 704.64
Opérations de l'exercice	3 345.32	0.00	942.83	3 674.10	4 288.15	3 674.10
TOTAL	3 345.32	7 704.64	3 352.93	3 674.10	6 698.25	11 378.74
Résultat de clôture		4 359.32		321.17		4 680.49
Restes à réaliser						
RESULTAT DEFINITIF		4 359.32		321.17		4 680.49

Le conseil communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : VOTE SUR LE COMPTE DE GESTION 2011 / BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAL

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Daniel MATHIEU

Après s'être fait présenter le budget **annexe logement social de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère 2011** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2011**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2010**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011**, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : VOTE SUR LE COMPTE DE GESTION 2011 / BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Daniel MATHIEU

Après s'être fait présenter le budget **GENERAL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE 2011** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2011**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2010**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011**, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ENFANCE ET JEUNESSE : Convention d'objectifs et de partenariat pour la gestion et le fonctionnement des structures d'accueil enfance et jeunesse sur les territoires des « Vallées Cévenoles » et du « Mont Lozère » et pour la gestion du Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 : autorisations de signatures au président.

Le président donne lecture du **projet de convention pour la gestion et le fonctionnement de la crèche multi-accueil « Tournicoton » et du centre de loisirs « Méli-mélo » sur les territoires de la communauté de communes du « Mont Lozère » et de la communauté de communes des « Hauts Gardons ».**

Ce projet de convention a été rédigé de part la décision commune des élus des deux territoires de continuer de mutualiser leurs moyens humains et financiers en matière de gestion de l'enfance et de la jeunesse sur deux territoires sensibles de montagne dans une dimension plus importante que celle pratiquée jusqu'à présent, pour répondre à la demande de la population locale.

Pour la continuité du service mis en place depuis 2007, les deux communautés de communes confient à l'association « Trait d'Union », la gestion et le fonctionnement des structures enfance et jeunesse sur leurs territoires respectifs :

- A partir du premier trimestre 2012 : l'ouverture d'une crèche à St Etienne Vallée Française, l'ouverture d'un accueil de loisirs sur les communes de Ste Croix et St Etienne Vallée Française, l'ouverture d'un accueil périscolaire sur la commune de Ste Croix Vallée Française,
- Ainsi que les structures créées depuis 2007 : la crèche de Ste Croix Vallée Française (ouverte depuis 2007), la crèche du Pont de Montvert (ouverte depuis 2007), la crèche de St Frézal-de-Ventalon (ouverte depuis 2007), le centre de loisirs du Pont de Montvert (ouvert depuis 2010) et l'accueil ados (ouvert depuis 2010).

Elles désignent une collectivité-support : la communauté de communes des « Cévennes au Mont Lozère », qui a pour mission de coordonner l'aspect administratif et financier de cette organisation. Elles s'accordent à ce que cette collectivité-support soit seule signataire du Contrat Enfance Jeunesse au nom et pour le compte des deux territoires et par conséquent, elle en assure la gestion des fonds dans un budget annexe enfance et jeunesse.

Au sein de l'association « Trait d'Union », des postes ont été créés afin de répondre aux objectifs fixés en matière d'encadrement des enfants, dans le respect de la réglementation en vigueur, mais aussi en matière de lien entre les deux territoires et la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère : création d'un poste de coordinateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le président à signer la convention d'objectifs et de partenariat pour la gestion et le fonctionnement des structures enfance et jeunesse avec la communauté de communes de la Cévenne « des Hauts Gardons » et l'association « Trait d'Union »,
- Autorise le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 au nom et pour le compte des deux Communautés de Communes à l'appui de la présente convention,
- Autorise également le président à signer avec les communes concernées de son territoire et l'association « Trait d'Union », des conventions de mise à disposition des biens, incluant les frais de fonctionnement des salles utilisées par l'association,
- charge le Président de toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 29/02/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 29/03/2012
et publication du 29/03/2012*